

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2017

Le 8 septembre 2017, sur convocation régulière du Maire en date du 2 septembre 2017, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de : Annie PROD'HOMME (pouvoir à Bernard MAISSE), Patrice JEGO (pouvoir à Marie-Agnès GUEZET), William SCHWOB (pouvoir à Eric LEONARD), Franck VERMOT-DEROSCHES, Annie SALOMEZ.

Véronique MAGAUD a été élue secrétaire de séance.

1. CONVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION D'UNE FOURRIERE

La SPA a fait parvenir une convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière. Cette convention explique le fonctionnement de la SPA pour les chiens en état de divagation trouvés sur le territoire de la commune. L'Association s'engage à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour accueillir les chiens préalablement, capturés et transportés par la commune, en état de divagation sur son territoire, à les héberger, à en rechercher le propriétaire et à en assurer la surveillance sanitaire et au besoin à en faire pratiquer l'euthanasie, conformément à la législation en vigueur.

La commune s'engage à verser une somme de 0.35€ par an et par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

2. FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Ce fonds permet le financement des aides individuelles aux ménages (accès, maintien dans le logement, impayés d'énergie et/ou d'eau), des aides concernant l'accompagnement et les dispositifs y concourant.

Le FSL est alimenté par la contribution du Département et par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

La participation attendue de la commune est de 0.61€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas participer au Fonds de Solidarité Logement (1 voix pour)

3. FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD)

Ce fonds a pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le FAAD est alimenté par la contribution du Département et par les contributions volontaires des collectivités locales et leur groupement, de CAF du Doubs, de la Mutuelle sociale agricole et d'Actions Logement Services.

La participation attendue de la commune est de 0.30€ par habitant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas participer au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté.

4. CAGB : TRANSFERT DES COMPETENCES EAUX ET ASSAINISSEMENT

La loi NOTRe (Nouvelle organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, a prévu le transfert des compétences eaux et assainissement vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération avant le 1^{er} janvier 2020. Pour la CAGB, ce transfert aura lieu le 1^{er} janvier 2018.

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 26 juin 2017 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification qui concerne :

- ✓ Le transfert des compétences optionnelles « eau » et « assainissement » ;
- ✓ La mise à jour de la liste des communes membres de la CAGB suite à l'extension du périmètre à 15 communes et la création de la commune nouvelle de Chemaudin-et-Vaux au 1^{er} janvier 2017.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Prend acte de la modification des statuts ;
- ✓ Souhaite la venue d'élus et de techniciens en charge du dossier pour obtenir des explications complémentaires par rapport au transfert de l'excédent financier et à la méthodologie de calcul des charges transférées ;
- ✓ Conteste le calcul du linéaire du réseau unitaire de la commune.

5. MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Suite à des arrêtés du Préfet du Doubs concernant le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et suite aux travaux de l'aire de jeux de la Grosse Aige le budget doit être modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les modifications suivantes :

- ✓ Compte 799223 : + 632€
- ✓ Compte 73111 : + 632€
- ✓ Compte 2312 op64 : +2200€
- ✓ Compte 2313 op 66 : - 2200€

6. QUESTIONS DIVERSES

Financement du groupe scolaire : suite aux diminutions des dotations décidées par le gouvernement la DETR qui doit financer la construction du groupe a été remise en cause, après une rencontre avec le Secrétaire Générale de la Préfecture, le SIVOS a obtenu un million d'euros

7. INFORMATIONS DIVERSES

Solidarité avec les Antilles

Une urne pour les sinistrés des Antilles est installée à l'accueil de la mairie.

Enquête publique : restauration de la Lanterne

Une enquête publique sur le projet de restauration de la Lanterne a lieu du 5 septembre au 5 octobre 2017, le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Pouilley les Vignes le 5 octobre de 15h00 à 17h00. Le dossier d'enquête public est consultable en mairie.

Cours d'informatique

Les cours d'informatique ont débutés pour le module 1, vingt personnes participent à cette formation. Le module 2 débutera en décembre ou janvier.

Devenir de la CAGB

Dans le cadre d'une réflexion de la CAGB pour le passage en Communauté Urbaine, la CAGB a demandé à la commune de remplir des tableaux sur les finances et les voiries de la commune. Les délais de réponses étant très courts et les questions assez complexes, cela a demandé un travail intense.

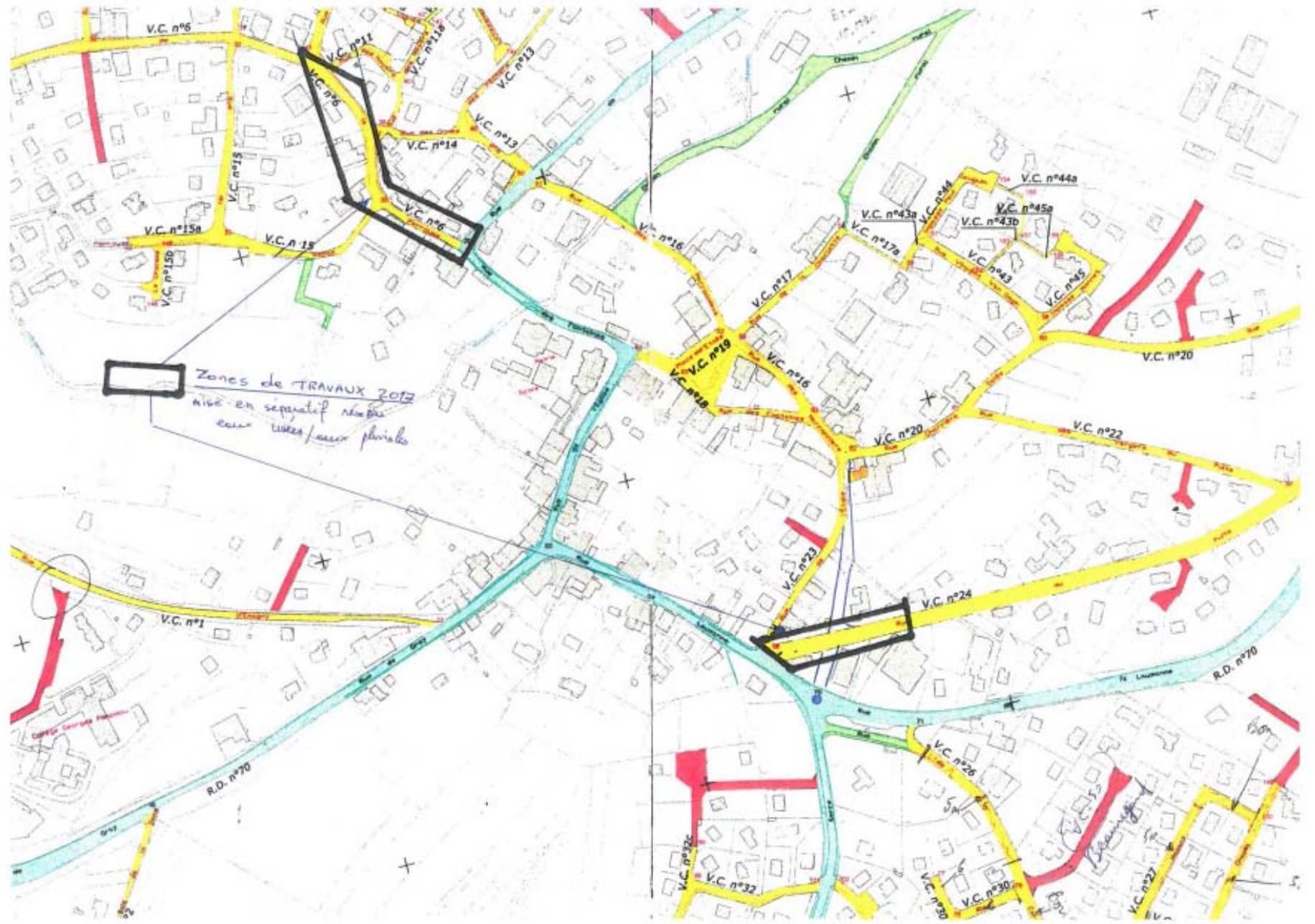
Enquête sur les déplacements dans le Grand Besançon

L'agglomération du Grand Besançon va réaliser entre le 6 novembre 2017 et le 10 mars 2018, avec l'aide de l'Etat, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du territoire. Cette enquête sera réalisée par la société ALYCE SOFRECO.

Travaux assainissement

Les travaux d'assainissement rue du Puits et rue de la Perrouse débuteront en novembre pour se terminer mi-décembre.

La localisation des travaux est précisée sur le plan ci-joint.



Zones de TRAVAUX 2012
niveau en séparatif
avec têtes/avec pignons

V.C. n°1
R.D. n°70

V.C. n°15
R.D. n°70

V.C. n°32
V.C. n°32c

V.C. n°23

V.C. n°24

V.C. n°20

V.C. n°22

R.D. n°70

V.C. n°26

V.C. n°30

V.C. n°27

V.C. n°17

V.C. n°16

V.C. n°13

V.C. n°14

V.C. n°11

V.C. n°6

V.C. n°43a

V.C. n°43b

V.C. n°43

V.C. n°45

V.C. n°44a

V.C. n°45a

V.C. n°20

V.C. n°1

V.C. n°27

V.C. n°27

V.C. n°27

V.C. n°27

V.C. n°27

V.C. n°27

V.C. n°27

V.C. n°27

V.C. n°27

V.C. n°27

V.C. n°27

V.C. n°27

AnimationLocale
POUILLEY-LES-VIGNES

présente :

*Le quatuor
L'Amandier*

interprète



GEORGES
Brassens

Arrangements :
Oswald D'Andréa

Vendredi 20 octobre

2017 à 20h30

Salle des fêtes de

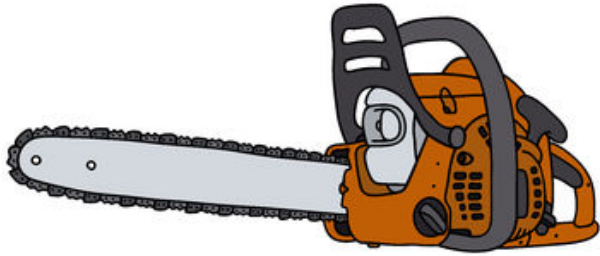
Pouilley les Vignes

***Entrée : 10€ (gratuit –16 ans) / Plus d'infos sur
<http://amandier25.com/>***

Réservations :

animationlocalepouilley@orange.fr

ou 03 81 60 21 11



Les inscriptions pour l'affouage sur pied doivent être faites avant le 30 octobre 2017 en mairie.

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 20 octobre à 18h00 à la mairie.